

Je soussigné(e) ..... (Prénom NOM)  
 adhérent / souscripteur au contrat ..... (Nom du contrat)  
 numéro ..... (Numéro du contrat)

## Autocall Premium ESG Avril 2022

### Code ISIN FR0014007N40

#### Annexe complémentaire de présentation du support

*En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de Natixis Structured Issuance SA et Natixis.*

#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

##### 1. PRESENTATION SUCCINCTE

<b>Dénomination</b>	Autocall Premium ESG Avril 2022
<b>Emetteur</b>	Natixis Structured Issuance SA
<b>Garant de la formule</b>	Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+)
<b>Forme juridique</b>	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance
<b>Code ISIN</b>	FR0014007N40
<b>Montant Nominal de l'émission</b>	20 000 000 000 EUR
<b>Devise</b>	EUR
<b>Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)</b>	1 000 EUR
<b>Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)</b>	<p>L'Indice iEdge Europe Climate Equal Weight 40 Decrement 50 Points GTR a été lancé le 9 octobre 2020 en collaboration avec SGX® et avec l'appui de Carbone 4, expert et référent dans la stratégie de réduction de l'empreinte carbone. L'Indice est composé de 40 valeurs de la zone euro sélectionnées pour leur performance "climat". Ces 40 valeurs de l'Indice sont équipondérées.</p> <p>Ainsi, les valeurs composant l'Indice iEdge Europe Climate Equal Weight 40 Decrement 50 Points GTR font part d'une réduction de l'empreinte carbone importante comparée à leur environnement d'investissement. Sa composition est revue à une fréquence semestrielle.</p> <p>L'indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes bruts (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 50 points d'indice par an. Le montant de 50 points d'indice est fixe, et correspond au niveau médian des dividendes observés lors des années précédentes. Ce montant forfaitaire sert à éliminer les incertitudes liées au montant du dividende futur ainsi qu'à améliorer le pricing des solutions d'investissement. <b>Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.</b></p>
<b>Prix d'émission</b>	100% de la valeur nominale
<b>Période de souscription</b>	Du 25/01/2022 au 21/04/2022
<b>Date d'émission</b>	25 janvier 2022
<b>Date de constatation initiale</b>	27/04/2022

<b>Dates de Constatation trimestrielle</b>	Le 27 de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 27 du trimestre n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 27 avril 2023 (inclus), et jusqu'au 27 janvier 2032 (inclus). Pour la liste complète des Dates d'Observation Trimestrielle, veuillez vous référer aux Conditions Définitives. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
<b>Dates de Remboursement Anticipé Automatique</b>	Le 7e jour ouvré suivant la Date d'Observation Trimestrielle, à partir du 9 mai 2023 (inclus), et jusqu'au 5 février 2032 (inclus). Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
<b>Date de constatation finale</b>	27 avril 2032
<b>Date d'échéance</b>	6 mai 2032
<b>Lieu de cotation</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Droit applicable</b>	Droit français
<b>Durée de l'investissement</b>	10 ans maximum
<b>Documentation Juridique</b>	Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents aux titres ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF.

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Federal Support Monétaire ESG Part P (FR0013440153) du contrat ou du compartiment gestion libre (en cas de contrat bi-compartiments), ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

## 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance Autocall Premium ESG Avril 2022 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date d'échéance fixée au 6 mai 2032.

À la date de constatation initiale, soit le 27 avril 2022, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme niveau initial.

**Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

Le remboursement automatique anticipé est conditionné par rapport à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé.

La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100 % du Niveau Initial au trimestre 4, puis diminue de 0,50 % chaque trimestre jusqu'au trimestre 39 inclus (82,50 %).

Du 4e au 39e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

**Le Capital Initial**

+

**Un gain de 2% par trimestre écoulé, équivalent à 8% par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(1)</sup>**  
(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 7,74%)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé Autocall Premium ESG Avril 2022 s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date d'Observation Finale, le 27 avril 2032, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

**Cas favorable :** Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 82 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 6 mai 2032 :

**Le Capital Initial**  
+  
**Un gain final de 80,00%, équivalent à 8% par année écoulée depuis la date de constatation initiale**  
(Taux de Rendement Annuel Brut de 6,03%<sup>(2)</sup>)

**Cas médian :** Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à 82 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 6 mai 2032 :

**Le Capital Initial**  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 0,00%<sup>(2)</sup>)

**Cas défavorable :** Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit<sup>(2)</sup> le 6 mai 2032 :

**Le Capital Initial diminué de la baisse de l'indice**  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut inférieur à -4,96%<sup>(2)</sup>)

*(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 de cette annexe.*

*(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.*

### **Principaux facteurs de risques :**

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque de perte de capital :** Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.
- **Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant :** Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant de la formule, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.
- **Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité :** Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risques liés à la réalisation d'évènements exceptionnels affectant les sous-jacents :** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

### 3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS\*

La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1.00% du montant nominal des Obligations placées, calculée sur la durée de vie maximale des titres.

Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription.

\* hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions contractuelles)

#### AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture de l'indice.

#### DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement Autocall Premium ESG Avril 2022 - Code ISIN FR0014007N40, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
  - **la nature du support et les risques y afférents,**
  - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
  - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

#### QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de Autocall Premium ESG Avril 2022 est de 10 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement entre le trimestre 4 (inclus) et le trimestre 39 (inclus), si à l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Si à l'une des dates d'observation, l'Indice est supérieur ou égal à la barrière de rappel dégressive, le produit s'arrête automatiquement et l'investisseur reçoit son Capital par anticipation. Cette barrière dégressive est abaissée de 0,50% par trimestre pour atteindre -17,50% à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Autocall Premium ESG Avril 2022 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'indice iEdge Europe Climate Equal Weight 40 Decrement 50 Points GTR est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,  
précédée de la mention « lu et approuvé »**

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000€. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330033127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).